



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CESCOU
Séance du 17 décembre 2020

Présents : M. LAFITTE Hervé, Mme BEAUSSART Nadia, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme ALLIOD Hélène, Mme CAMDAVANT Stéphanie, M. CARBILLET Gilles, Mme DARZACQ Geneviève, M. DIAS Gilles, M. FERREIRA DE MATOS Carlos, M. LAMOUREUX Sébastien, M. LACOSTE-LABRIT Philippe, Mme LECOMTE Marie-France et Mme PIGEON Coralie.

Absent excusé : M. PEREIRA Carlos Manuel.

Secrétaire de séance : Mme LECOMTE Marie-France.

* * *

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION QUI S'EST TENUE LE 19 NOVEMBRE 2020.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2020-55

APPROBATION DE PRINCIPE DU PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET REHABILITATION DES DEUX LOGEMENTS A L'ETAGE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le projet de rénovation et d'extension de la mairie et de réhabilitation des deux logements à l'étage.

Les aménagements envisagés comprennent :

- Au rez-de-chaussée, le nouvel aménagement de la mairie et l'extension de la salle du conseil et de mariage.
- Au premier étage, la réhabilitation d'un logement type T2 entre 45 et 50m²
- Au deuxième étage la réhabilitation d'un logement type T3 d'environ 70 m² avec création d'une lucarne.
- La cage d'escalier sera refaite.

Monsieur le Maire précise que le cachet du bâtiment sera conservé et que les locataires vont disposer de leur propre accès.

De plus le calendrier prévisionnel prévoit un début des travaux fin 2021. Le chantier devrait durer 10 mois. La livraison aurait lieu fin 2022.

Pour cette opération la commune de CESCOU sollicitera le maximum de subventions autorisées auprès de l'Etat (DETR), de la région Nouvelle-Aquitaine, du département des Pyrénées-Atlantiques et de la communauté des communes de Lacq-Orthez.

Le Maire demande au Conseil Municipal de donner son approbation de principe sur ce projet de rénovation et d'extension de la mairie et de réhabilitation des deux logements à l'étage.



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, avec 10 voix « Pour », 1 voix « contre » et 3 « abstentions »

DONNE son approbation de principe pour le projet de rénovation et d'extension de la mairie et de la réhabilitation des deux logements à l'étage tel que décrit ci-dessus ;

APPROUVE le calendrier prévisionnel indiqué ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter le maximum de subventions autorisées auprès de l'Etat (DETR), de la région Nouvelle-Aquitaine, du département des Pyrénées-Atlantiques et de la communauté des communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé les Membres présents,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 21/12/2020
Et publication ou notification
Du 21/12/2020

Pour extrait conforme
Le Maire,
Hervé LAFITTE.

Délibération 2020-56

DECISION MODIFICATIVE N°8 : HYDRAULIQUE LACASSAGNE.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 33 : Constructions	-4 800,00		
2318 (23) - 32 : Autres immobilisations cor	4 800,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Hervé LAFITTE, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 21/12/2020 et de la publication le 21/12/2020

A CESCAU, le 21/12/2020

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

le Maire



Délibération 2020-57
DECISION MODIFICATIVE N°9 : CIMETIERE.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2318 (23) - 10 : Autres immobilisations cor	200,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	1 604,00
	200,00		1 604,00
Total Dépenses	200,00	Total Recettes	1 604,00

Certifié exécutoire par Hervé LAFITTE, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 21/12/2020 et de la publication le 21/12/2020

A CESCAU, le 21/12/2020

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

le Maire

PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET REHABILITATION DES DEUX LOGEMENTS A L'ETAGE

La commission « bâtiments communaux » se réunira le mercredi 6 janvier 2021 à 20h30.
Pour rappel la date butoir pour la demande de la DETR est le 31 janvier 2021.

PROJETS 2021.

- Le projet de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente va se réaliser sur l'année 2021. VOLTARIUM, entreprise retenue pour les travaux, est en attente d'une réponse d'ENEDIS.
- La mise en place de deux bâches incendie : une étude devra être menée en amont pour déterminer leur implantation.
- Le Verger de type jardin partagé : achat terrain Route des Crêtes et aménagement.
- Les terrains de jeux derrière la mairie : aménagement ou réaménagement.
- Ecole : modification des stores au dortoir ; peinture de la garderie pendant les vacances d'été.
- Equipement : réflexion sur l'achat ou la location d'un broyeur.
- Voirie :
 - Reprise de deux chemins ruraux (Moulin Jacquet et *Lacassagne*) avec mise en œuvre de Fraisat ou GMT.
 - Reprise de deux chemins communaux (Courrau et d'Ascot) par la Communauté des Communes de Lacq-Orthez.
 - Repris du chemin des *Acacias* début 2021
- Salle des associations : Rénovation des toilettes.
- Embellissement du rond-point et du centre.



QUESTIONS DIVERSES.

- Commission « Budget - Finances – Fiscalité » : réunion le 21 janvier 2021 à 18h30.
- Commission « Conseil Municipal des Jeunes » : Réunion début janvier 2021, date à définir.
- Soutien tempête Alex : Des remerciements ont été adressés à la commune par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.
- Cimetière : la mairie souhaite prendre en charge 30% des travaux pour récupérer 3 tombes. Les élus du conseil municipal avec 11 voix « pour » et 3 voix « contre » donnent leur accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h40